

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Houle](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3b2a2d80d2fb5d16cb865ef6>

Date d'obtention : 2023-12-08 17:40:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut rencontrer rapidement tous les adolescents impliqués; il faut remplir la grille d'évaluation d'incident avec chacun des élèves impliqués; il faut agir en conformité avec nos politiques d'établissement et, cela en concertation d'équipe-intervenants; Il faut confisquer l'appareil, si j'ai des raisons de croire qu'il contient des images intimes; il faut contacter le service de police; il faut aviser les parents des élèves impliqués; il faut procéder à un signalement à la DPJ. Il est important de vérifier s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant. Tout au long des procédures, il faut mettre en place des mesures de soutien et d'encadrement, appliquer les conséquences éducatives et promouvoir une démarche de réparation. Enfin, il faut faire des suivi auprès des élèves qui dénoncent, des victimes et des témoins.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lors de la formation en présentiel, nous avons regardé une mise en situation. Je retiens qu'en peu de temps, une photo est rapidement transmise ou regardée par plusieurs élèves à l'insu de la victime et ce, en très peu de temps. Les discussions qui se sont ensuivies à la suite de ce visionnement nous permettent de comprendre l'importance de recueillir l'information chez tous les élèves impliqués en les écoutant, en évitant de les juger et en tentant de les rassurer. Il est important de protéger l'intégrité des élèves. Je comprends que cette vidéo démontre qu'une toute petite photo qui ne semblait rien du tout au départ se transforme en impacts physiques, psychologiques et sociaux chez une victime et ce, en très peu de temps. Ceci peut laisser des séquelles à court, à moyen et à long terme.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve qu'il y en a plus d'une. D'abord, si j'ai des raisons de croire que l'appareil contient des images intimes, je dois le saisir, même si je ne dois surtout pas regarder l'image dont il est question. Un jeune n'aime pas lorsque nous saisissons son appareil; il pourrait refuser et je devrais, à ce moment, contacter l'agente sociocommunautaire ou le SPVM. De plus, assurer la confidentialité est très difficile, puisqu'en procédant à une enquête auprès de toutes les parties impliquées, les élèves risquent de parler davantage de cette situation entre eux que souhaité. Il faut demander aux élèves interrogés de ne pas en parler avec leurs amis, dans le but d'éviter de contaminer l'enquête. Enfin, l'étape de juger si l'acte de sextage est impulsif ou malveillant est très délicate, puisqu'il ne faut pas se tromper et puisque les actions qui s'ensuivent sont différentes. Tout au long du processus, il faut protéger l'intégrité des élèves et éviter de les juger ou de les réprimander. Il faudra s'engager vers la réparation, selon le code de vie de l'école, car la vie continue!